

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux

24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle AP 81, située à « la Grange » sur la commune de Champcevinel, propriété de M. Daudou Jean Claude, pour une superficie totale de 4000 m², au prix de 100 000 €.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération « Le Grand Périgueux » (CAGP) mène une stratégie foncière permettant le développement de parkings relais sur son territoire dans le cadre de sa stratégie de développement des mobilités douces ;

Considérant que la CAGP a la possibilité d'acheter du terrain, situé à La Grange, sur la commune de Champcevinel, appartenant à Monsieur Jean Claude Daudou, d'une surface totale de 4000 m², pour un montant total de 100.000 € ;

Considérant que les frais d'acte seront à la charge de la CAGP ;

DECIDE

Article 1 : d'acheter à M. Jean Claude Daudou une partie de la parcelle cadastrée AP 81, pour une surface totale de 4000 m², située à la Grange, sur la commune de Champcevinel, pour un montant total de 100000 €.

Article 2 : de désigner Maître Ciron, situé à Saint Pierre de Chignac, pour assister la CAGP et rédiger tous les documents nécessaires.

Fait à Périgueux

17 MARS 2025

Affiché le

17 MARS 2025

Le Président
Jacques AUZOU

